



CABANE À SUCRE

Faits, couverture médiatique et impacts

**Recueil préliminaire à l'attention
de la Commission de consultation sur les pratiques
d'accommodement reliées aux différences culturelles**

Mai 2007

 ASTROLABE – 8255 Mountain-Sights, bureau 510, Montréal (Québec) H4P 2B5 (Métro De La Savane)



514 223-6455



514 223-6455



www.astrolabequebec.org



info@astrolabequebec.org

REMERCIEMENTS

L'association Astrolabe souhaite profiter de cette occasion pour adresser ses plus sincères remerciements à Messieurs Gérard Bouchard et Charles Taylor, ainsi qu'à Madame Rose-Marie Tasseroul, respectivement co-présidents et secrétaire-adjointe de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, pour la rencontre qu'ils nous ont demandée afin d'entendre et de documenter notre version des faits concernant le cas de la Cabane à sucre.

Nous remercions également, et non moins vivement, Messieurs Marc Rioux et Rodolphe Bourgoys, recherchistes au sein de la même commission, pour le remarquable sens de l'écoute dont ils ont fait preuve lors de la rencontre en question.

Nous tenons par ailleurs à souhaiter aux membres de la commission un franc succès dans cette mission importante qu'ils ont accepté de relever dans l'intérêt du vivre-ensemble dans notre Belle Province. Le défi, nous en sommes conscients, n'est pas facile, mais nous restons convaincus de la nécessité morale et politique de lui apporter une réponse satisfaisante dans les meilleurs délais.

De même, nous pensons que les qualités intellectuelles des membres de cette commission ainsi que l'approche qu'ils semblent avoir adoptée, et qui consiste à ouvrir un dialogue à la fois large et sincère avec les diverses composantes de notre société, restent les meilleurs garants pour que ce travail aboutisse à des recommandations aussi justes que pratiques, et ce, dans l'intérêt du Québec d'aujourd'hui et de demain.

Table des matières

Introduction	1
Qui est Astrolabe ?	2
Histoire de la Cabane à Sucre : les faits	4
Histoire de la Cabane à Sucre : la couverture médiatique	5
Pourquoi une sortie à la cabane à sucre ?	7
Impacts négatifs provoqués par la couverture médiatique	8
Conclusion	9

Liste des annexes

Annexe 1 : Annonce de la sortie familiale du 11 mars 2007	100
Annexe 2 : Communiqué du 20 mars 2007 affiché sur le site internet de l'association	11
Annexe 3 : Références électroniques	12
Annexe 4 : Communiqué remis à la journaliste Caroline Roy le 15 mars 2007	13
Annexe 5 : Deuxième version du communiqué du 15 mars, envoyée à la journaliste après la rencontre.....	14
Annexe 6 : Communiqué destiné aux membres d'Astrolabe, aux médias, aux organismes communautaires et aux membres de la Table Maghreb du MRCI, après l'édition du Journal de Montréal du 19 mars 2007	15
Annexe 7 : Communiqué destiné aux membres de la communauté arabo-musulmane de la province du Québec	16

Introduction

Ce recueil fait suite à une rencontre entre les responsables de l'association Astrolabe et deux chercheurs, MM. Marc Rioux et Rodolphe Bourgois, de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Tenue à la demande de Mme Rose-Marie Tasseroul, Secrétaire adjointe de la dite Commission, cette rencontre visait à documenter les faits entourant la sortie familiale en cabane à sucre, organisée par l'association le 11 mars 2007.

La rencontre a eu lieu le 22 mai 2007, dans les bureaux d'Astrolabe. L'association était représentée par MM. Adel Larabi le président actuel du bureau exécutif, Akram Benalia le responsable de la communication et des relations extérieures, et Saïd Sadouk le président sortant et membre du conseil d'administration.

Outre une brève présentation de notre organisme et les faits entourant la sortie familiale du 11 mars 2007, Astrolabe rapporte dans le présent document sa propre interaction avec la couverture médiatique de l'événement. Cette interaction est exposée à travers les différents communiqués qui ont été publiés par l'association et qui étaient destinés aux médias, aux membres d'Astrolabe et aux différentes associations et organismes communautaires.

Nous concluons le document par une section sur les impacts négatifs causés par la couverture médiatique de l'événement. Nous pensons, en effet, que cette couverture a causé un préjudice important à l'image de notre association et de ses membres, aux 260 personnes qui avaient participé à la sortie, à la communauté musulmane vivant au Québec dans ses efforts d'intégration positive, ainsi que, de manière plus générale, au vivre ensemble harmonieux dont la société québécoise a tant besoin actuellement.

Qui est Astrolabe ?

- Astrolabe est une association québécoise indépendante à but non-lucratif. Sa mission, telle qu'elle se décrit dans les documents officiels de l'association, est de ***promouvoir l'intégration positive de la famille musulmane au sein de la société québécoise.***
- La dénomination « **Astrolabe** » reflète le **rôle d'orientation et de promotion des modèles d'intégration positive** que les responsables et les membres de l'association souhaitent la voir porter au sein de la communauté, et ce, dans ses discours comme dans ses activités.
- Depuis sa création, en 2004, Astrolabe fournit des services sociaux, culturels et sportifs aux musulmans du Québec. Les services offerts s'inscrivent dans la stratégie globale de l'association, **stratégie qui s'articule autour de trois principaux volets**, à savoir (*les rapports d'activités de l'association sont disponibles sur demande*) :
 1. Support aux membres et aux familles de la communauté musulmane du Québec,
 2. Support aux institutions de la communauté, et
 3. Promotion de la participation citoyenne des membres et des organismes de la communauté musulmane.
- Dès sa fondation, l'association a mis en place et gère un Forum d'information, d'échange et de débat sur Internet. Actuellement, plus de **300 familles sont membres de ce forum** et participent activement aux échanges qui s'y tiennent.
- **Le modèle de gouvernance d'Astrolabe est démocratique.** 71% des membres d'Astrolabe ont participé le 21 janvier 2007 à l'élection des neufs membres du Conseil d'Administration.
- Astrolabe est **membre de la Table Maghreb du MRCI** depuis 2006.
- Les membres actuels d'Astrolabe sont à forte majorité universitaires, établis au Québec depuis moins de 10 années et occupent des positions de cadres dans les différents secteurs économiques à Montréal.

- Le **Conseil d'Administration** actuel d'Astrolabe est composé des neuf membres suivants :

Adel Larabi, B.Sc.

Président d'Astrolabe (depuis Janvier 2007)

Abdellah Halladja, B.Sc.

Secrétaire, Responsable de la Commission « Membership et adhésion »

Mourad Rarrbo, M.Sc.

Trésorier, Responsable de la Commission « Formation »

Akram Benalia, Ph.D.

Responsable de la Communication et des relations extérieures

Amar Haddouche, M.Sc.

Responsable de la Commission « Ados »

Belkacem Hatem, B.Sc.

Mouloud Ait-Ikhelef, B.Sc.

Responsable de la Commission « Organisation et Logistique »

Mourad Bouzegza, M.Sc.

Saïd Sadouk, M.Sc., ing.

Président sortant : 2004-2006

Histoire de la Cabane à Sucre : les faits

- L'association ASTROLABE a organisé sa **4^e édition** de la sortie familiale à la cabane à sucre le 11 mars 2007. Cette année, l'établissement "L'érablière aux sous-bois" a été choisi.
- **Près de 260 personnes** (incluant les enfants) ont participé à la sortie d'Astrolabe à la cabane à sucre du 11 mars 2007.
- **Lors de la réservation, il a été convenu avec le propriétaire de la cabane à sucre de prévoir un espace privé pour la prière de la mi-journée.** Le propriétaire, Mr Luc Gladu, et le président de notre Association, Mr Adel Larabi, avaient convenu que la salle à dîner, qui nous a été réservée, était un bon choix car la prière allait être célébrée juste après la dîner.
- Le dimanche 11 mars a été une journée exceptionnellement ensoleillée. Ceci a eu comme effet un grand achalandage au niveau de la cabane à sucre. Afin de répondre à la demande au niveau des salles, **le propriétaire nous a proposé de libérer la salle à dîner en contrepartie d'une salle commune sans musique pendant quelques minutes, le temps de finir notre prière.**
- Comme convenu, le propriétaire a demandé l'arrêt de la musique et nous avons célébré notre prière dans le respect des quelques quinze personnes non musulmanes qui étaient assises dans la salle. La musique a repris juste après la prière. **Avant et après la prière, nous avons eu des discussions très sympathiques avec plusieurs, sinon la plupart, des personnes présentes et qui tenaient à s'informer sur la prière en Islam.** Nous les remercions pour leur ouverture et compréhension.
- Durant la prière, une dame assise à proximité a commencé à jouer de l'accordéon. Un bénévole, qui ne participait pas à la prière de groupe, l'a approchée et lui a demandé gentiment si elle pouvait patienter le temps que la prière finisse au plus tard dans 5 mn. **La dame, ayant compris que cela faisait partie de l'entente avec le propriétaire, était très compréhensive et a consenti à la requête du bénévole.**
- Nous avons quitté les lieux de la cabane à sucre vers 15h00, sans que nous ne nous doutions à aucun moment que notre sortie allait faire l'objet d'une couverture médiatique, et encore moins d'une controverse médiatisée.

Note : Cette version des faits est extraite du Communiqué d'Astrolabe du 20 mars 2007 (Voir *Annexe 2*).

Histoire de la Cabane à Sucre : la couverture médiatique

- Le 13 mars 2007, la journaliste Caroline Roy du Journal de Montréal a contacté les responsables d'Astrolabe suite, selon elle, à une plainte d'un certain Monsieur Sylvain Boialy, qui prétendait avoir été chassé de la cabane à sucre par les membres de l'association.
- Une rencontre avec la journaliste Caroline Roy a été tenue dans les bureaux d'Astrolabe, le 15 mars 2007, en présence de Adel Larabi, Président de l'association, de Akram Benalia, Responsable de la communication et des relations extérieures, et Saïd Sadouk, président sortant et membre du conseil d'administration. Les responsables de l'association ont pris le soin d'enregistrer les échanges tenus lors de cette rencontre. L'enregistrement audio est disponible en *Annexe 3*.
- Par prudence, les responsables de l'association ont également pris les devants en remettant à la journaliste lors de cette rencontre un communiqué relatant les faits et les arrangements de la sortie. Le communiqué est disponible en *Annexe 4*.
- Après la rencontre avec la journaliste et suite aux informations complémentaires recueillies auprès des bénévoles au sujet de la dame à l'accordéon, le communiqué a été mis à jour et envoyé de nouveau à la journaliste. Cette nouvelle version du communiqué est disponible en *Annexe 5*.
- L'article du Journal de Montréal, publié à la une du numéro du 19 mars, a provoqué une incompréhension parmi les responsables d'Astrolabe qui constataient le parti pris de la journaliste pour la version du plaignant. C'est pourquoi nous tenons ici à préciser encore une fois qu'à aucun moment, nos responsables, nos membres ou les participants à la sortie de la cabane à sucre n'ont intervenu auprès de Monsieur Sylvain Boily, ni auprès d'aucune autre personne présente à la cabane, pour leur demander de quitter la salle.
- D'ailleurs, malgré que l'information précédente ait été communiquée à la journaliste Caroline Roy avant la parution de l'article, celle-ci ne l'a pas rapportée. Cette omission nous déçoit et nous incite à questionner la rigueur du travail de la journaliste du Journal de Montréal.
- De plus, la couverture médiatique laissait croire que l'entente sur le menu spécifique qui nous a été servi a été imposée à toutes les personnes présentes. Or, cela n'est pas vrai, comme le soutenait d'ailleurs également Monsieur Roch Gladu, le propriétaire de l'établissement.

- Astrolabe trouve par ailleurs injustifié le lien factice établi par le Journal de Montréal entre le principe des accommodements raisonnables et l'entente commerciale que nous avons contractée avec L'Érablière. Selon nous, cette entente découle du principe de la libre entreprise, et n'a rien à avoir avec le principe juridique de l'accommodement raisonnable.
- Toujours selon nous, un constat s'impose : la confusion ainsi créée par le journal de Montréal, non seulement est contraire à l'éthique journalistique, elle est contreproductive sur le plan de l'intégration positive qui se trouve au cœur de notre mission.

Note : Pour les détails de l'interaction d'Astrolabe avec la couverture médiatique, voir le communiqué du 20 mars 2007 (Voir *Annexe 6*).

Pourquoi une sortie à la cabane à sucre ?

- La sortie annuelle à la cabane à sucre qu'organise Astrolabe depuis 4 années s'inscrit tout à fait dans sa mission d'intégration positive. Cette activité, que nous considérons parmi les plus importantes dans nos plans d'action annuels, consiste à offrir un climat favorable aux familles musulmanes qui s'intéressent à la culture québécoise. En effet, **les contraintes de menus à base de porc empêchent les familles musulmanes de fréquenter les cabanes à sucre alors qu'elles désirent aider leurs enfants à vivre sans complexe le respect de leurs valeurs dans une culture québécoise.**
- C'est pourquoi, depuis sa création, Astrolabe profite de la nature associative de son activité pour négocier avec les propriétaires de cabanes à sucre des **ententes qui rendent possible de telles sorties pour des personnes qui, sans cela, n'auraient jamais pu y aller.** Dans ce dernier cas, si ce sacrifice pourrait être accepté pour les parents, il ne saurait être toléré, à notre avis, dans le cas de leurs enfants. Nous voulons que nos enfants, ainsi que les enfants de tous nos coreligionnaires, puissent vivre leur appartenance québécoise aussi pleinement que les enfants de nos concitoyens des autres confessions ou des autres origines culturelles. Il y va du sentiment d'appartenance de nos enfants à leur terre natale, le Québec.
- Astrolabe se voit par ailleurs dans le devoir de répondre à la demande des participants à la cabane à sucre qui désirent faire leur prière de la mi-journée dans un espace privé, du moment que le cadre de l'entente commerciale avec les érablières le permette. Il s'agit pour Astrolabe **d'exercer la cohabitation interculturelle que prône le Québec.**

Impacts négatifs provoqués par la couverture médiatique

- La couverture médiatique de l'événement par, entre autres, le Journal de Montréal, TQS, TVA et certaines stations de radio, a provoqué des réactions très négatives des nos concitoyens, les Québécois « dit de souche ». Ces réactions découlent sans doute du lien factice établi entre la sortie que nous avons organisée et le principe juridique des accommodements raisonnables.
- Nous avons constaté, avec une très grande peine, que des messages haineux, voire racistes, ont été prononcés en publique à notre encontre (en tant qu'association) et, par ricochet, à l'encontre de tous les membres de la communauté musulmane du Québec.
- Un climat d'islamophobie, peu propice à l'intégration, a été malheureusement créé par cette couverture. À titre d'exemples, voir la virulence et la xénophobie dont sont teintés les extraits du Forum Canoë du Journal de Montréal que nous présentons à l'*annexe 3*.
- Par ailleurs, au moment où l'affaire de la cabane à sucre était à l'avant plan dans les médias, plusieurs cas d'agressions verbales et physiques ont été signalés notamment par des femmes musulmanes portant le voile.
- La communauté arabo-musulmane a elle-même succombé à la désinformation véhiculée dans cette couverture médiatique. En effet, les responsables d'Astrolabe ont reçu plusieurs messages des membres de la communauté musulmane du Québec condamnant les actes **supposément** posés par Astrolabe pour "chasser" les gens de la salle de musique de la cabane à sucre. De ce fait, Astrolabe a dû publier un communiqué, destiné spécifiquement à la communauté arabo-musulmane, pour répondre aux questions les plus fréquemment posées (*Annexe 7*).
- Dès la publication par le Journal de Montréal du dossier relié à la cabane à sucre, les familles des membres d'Astrolabe ont connu un malaise sans précédent, qui a négativement affecté leur vie personnelle et professionnelle ainsi que les relations avec leur voisinage et environnement.

Conclusion

La sortie à la cabane à sucre, organisée par Astrolabe le 11 mars 2007, a été un des événements les plus médiatisés, qui a pris une place importante au sein du débat imposé par les médias sur les accommodements raisonnables. Contrairement aux objectifs qu'Astrolabe vise par ce type d'activités socioculturelles - objectifs qui aspirent principalement à permettre un rapprochement interculturel au bénéfice d'un vivre ensemble harmonieux -, l'effet obtenu était globalement très négatif. Plusieurs de nos membres et des participants à cette sortie ont en effet très mal pris la stigmatisation dont ils ont fait l'objet suite, et à cause, de la couverture sensationnaliste portant sur la sortie.

Sans tomber dans un discours victimaire, nous pensons important de prendre la mesure exacte des impacts négatifs provoqués par cette couverture médiatique. Ceux-ci, à notre avis, alimente inéluctablement et directement le climat d'islamophobie dont souffrait déjà, il faut le dire, la communauté musulmane du Canada depuis les événements du 11 septembre 2001. Outre le rôle joué par certains médias, ce climat d'islamophobie a par ailleurs été alimenté par la réaction de certains politiciens qui ont laissé planer un climat de doute sur l'avenir de la communauté musulmane au Québec. Ces politiciens ont promu à l'avant scène un "Nous" exclusif qui interpellait les Québécois de confession musulmane non pas en leur qualité de citoyens à part entière du Québec, mais bien plutôt, et paradoxalement, comme des touristes qui n'ont que l'obligation de se faire invisibles pour ne pas déranger une culture majoritaire dite la seule authentique et la seule représentative du Québec d'aujourd'hui. Aussi n'est-il point étonnant que de plus en plus de Québécois de confession musulmane se questionnent sur les raisons de l'acharnement médiatique dès que leurs différences culturelles sont visibles sur la place publique.

Les inquiétudes sont nombreuses au sujet du rapport entre le bien-être de cette communauté et l'évolution des concepts que voudrait adopter la société québécoise, à savoir : la souveraineté du Québec, la laïcité et la place de la religion, ainsi que son modèle de gestion des différences qu'est l'interculturalisme. Pour les membres d'Astrolabe, il est encore tôt de tirer toutes les leçons de l'événement de la cabane à sucre. Le constat présenté dans ce document est un parmi plusieurs signales d'alarme que la pratique sur le terrain nous renvoie. Astrolabe considère donc de son devoir de se pencher de façon plus exhaustive sur la rédaction d'un mémoire, dans lequel une réflexion plus approfondie sera proposée aux membres de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Annexe 1

Annonce de la sortie familiale du 11 mars 2007 à la cabane à sucre



SORTIE CABANE À SUCRE

LE DIMANCHE 11 MARS 2007
DE 10:00 À 16:00

www.cabaneasucre.com

SITE À VISITER

ÉRABLIÈRE AU SOUS-BOIS

164, CHEMIN DU SOUS-BOIS,
MONT-ST-GREGOIRE, QC, J0J 1K0

DÉPART : 09:30 DU LOCAL D'ASTROLABE

RETOUR : 16:00 DE LA CABANE À



PROGRAMME

- REPAS DU MIDI,
- PRIÈRE DE DHOHR,
- TIRE SUR NEIGE À VOLONTÉ,
- PARC D'AMUSEMENT MASCOTTE
- PARC D'ANIMAUX
- CALÈCHE
- ET PLUS ENCORE

FRAIS DE PARTICIPATION

	Adulte (16+)	13 à 15 ans	4 à 12 ans	0 à 3 ans
Membres	17	7.5	5.5	GRATUIT
Non Membres	16			

* Pour devenir membre et bénéficier des avantages de tarifs réduits, contacter Astrolabe



MOYENS DE TRANSPORT

- BUS SCOLAIRES (PLACES LIMITÉES).
- VOITURES PERSONNELLES, CO-VOITURAGE

POINT DE VENTE

LOCAL ASTROLABE : 8255 MOUNTAIN-SIGHTS
PRÈS DU MÉTRO DE-LA-SAVANE. TOUS LES
JOURS ENTRE 19:00 ET 21:00 LES BILLES SONT EN
VENTE JUSQU'AU JEUDI 8 MARS 2007.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

BUREAU DE L'ASSOCIATION ASTROLABE
8255 MOUNTAIN-SIGHTS, # 510, MONTRÉAL, QC, H4P 2B5
MÉTRO : DE LA SAVANE
TÉL : (514) 223-6455. (VEUILLEZ LAISSER NOM ET TEL.)
E-MAIL : RESERVATION@ASTROLABEQUEBEC.ORG



Annexe 2

Communiqué affiché le 20 mars 2007 sur le site internet de l'association (www.AstrolabeQuebec.org)

[Astrolabe - Montréal, le 20 mars 2007] L'association ASTROLABE a organisé sa 4^e édition de la sortie familiale à la cabane à sucre le 11 mars 2007. Cette année, l'établissement "L'érablière aux sous-bois" a été choisi. Lors de la réservation, il a été convenu avec le propriétaire de la cabane à sucre, de prévoir un espace privé pour la prière de la mi-journée. Le propriétaire, Mr Luc Gladu, et le président de notre Association, Mr Adel Larabi, avaient convenu que la salle à dîner, qui nous a été réservée, était un bon choix car la prière allait être célébrée juste après la dîner.

Le dimanche 11 mars a été une journée exceptionnellement ensoleillée. Ceci a eu comme effet un grand achalandage au niveau de la cabane à sucre. Afin de répondre à la demande au niveau des salles, le propriétaire nous a proposé de libérer la salle à dîner et en contrepartie nous aurions la salle commune sans musique pendant quelques minutes, le temps de finir notre prière.

Comme convenu, le propriétaire a demandé l'arrêt de la musique et nous avons célébré notre prière dans le respect des quelques quinze personnes non musulmanes qui étaient assises dans la salle. La musique a repris juste après la prière. Avant et après la prière, nous avons eu des discussions très sympathiques avec plusieurs, sinon la plupart, des personnes présentes et qui tenaient à s'informer sur la prière en Islam. Nous les remercions pour leur ouverture et compréhension.

Durant la prière, une dame qui était assise à proximité a commencé à jouer de l'accordéon après que les gens aient eu commencé leur prière. Nous ne questionnons nullement son intention. Un bénévole, qui ne participait pas à la prière de groupe, l'a approchée et lui a demandé gentiment si elle pouvait patienter le temps que la prière finisse au plus tard dans 5 mn. La dame était très compréhensive et a consenti, ayant compris que cela faisait partie de l'entente avec le propriétaire.

Tout semblait paisible et agréable au sein de la cabane à sucre et ce durant toute la journée. C'est avec étonnement et tristesse qu'on soit rendu aujourd'hui à proférer des contrevérités qui ne font qu'alimenter l'incompréhension des gens, l'exclusion et la stigmatisation de toute une communauté. Nous espérons que la suite du débat soit plus sereine et plus calme sur des bases de vérité, de calme et de compréhension mutuelle.

Par ailleurs, nous déplorons l'empressement des médias à tout qualifier d'Accommodements Raisonables. Ce qui était arrivé ce jour là n'était en aucun cas un Accommodement Raisonable mais il s'agissait d'une entente commerciale entre un fournisseur de services et ses clients.

Nous tenons à remercier le propriétaire pour avoir relaté, honnêtement, les faits et pour son service.

Ce communiqué est émis pour lever toute équivoque concernant cette prière qui s'est faite dans un endroit privé et qui a été permise par le propriétaire des lieux.

ASTROLABE
Tél : 514 223-6455

Annexe 3

Références électroniques

Contenu :

1. Enregistrement audio de la rencontre avec la journaliste du Journal de Montréal Caroline Roy, le 15 mars 2007 :
« JournaldeMontrealCarolineRoy[1].mp3 »,
« JournaldeMontrealCarolineRoy[2].mp3 »
2. Enregistrement vidéo de l'intervention du Président d'Astrolabe, Adel Larabi, avec la journaliste Dominique Poirier de Radio Canada, le 20 mars 2007 :
« DominiquePoirierEnDirect200703201900_1.wmv »
3. Extraits des opinions exprimées dans des forums de discussion suite à la couverture médiatique provoquée par le dossier du Journal de Montréal du 19 mars 2007 :
« pasdechicanedansmacabane.pdf »,
« VOTRE OPINION.pdf »,
« echange-forumblogue de richard martineau.pdf »

Annexe 4

Communiqué remis à la journaliste Caroline Roy lors de la rencontre du 15 mars 2007

[**Astrolabe** - Montréal, le 15 mars 2007] L'association ASTROLABE a organisé sa 4^e édition de la sortie familiale à la cabane à sucre le 11 mars 2007. Cette année, l'établissement "L'érablière aux sous-bois" a été choisi. Lors de la réservation, il a été convenu avec le propriétaire de la cabane à sucre, de prévoir un espace privé pour la prière de la mi-journée. Le propriétaire et le président de notre Association, Mr Adel Larabi, avaient convenu que la salle à dîner, qui nous a été réservée, était un bon choix car la prière allait être célébrée juste après le dîner.

Le dimanche 11 mars a été une journée exceptionnellement ensoleillée. Ceci a eu comme effet un grand achalandage au niveau de la cabane à sucre. Afin de répondre à la demande au niveau des salles, le propriétaire nous a proposé de libérer la salle à dîner et en contrepartie nous aurions la salle commune sans musique pendant quelques minutes, le temps de finir notre prière.

Comme convenu, la musique a été arrêtée et nous avons célébré notre prière dans le respect des quelques quinze personnes non musulmanes qui étaient assises dans la salle. La musique a repris juste après la prière. Avant et après la prière, nous avons eu des discussions très sympathiques avec plusieurs, sinon la plupart, des personnes présentes et qui tenaient à s'informer sur la prière en Islam. Nous les remercions pour leur ouverture et compréhension.

Ce communiqué est émis pour lever toute équivoque concernant cette prière qui s'est faite dans un endroit privé et qui a été permise par le propriétaire des lieux.

P/Astrolabe

Akram Benalia, Ph.D.

Responsable de la Communication
et des relations extérieures

Annexe 5

Deuxième version du communiqué envoyé à la journaliste Caroline Roy après la rencontre du 15 mars 2007

[**Astrolabe** - Montréal, le 15 mars 2007] L'association ASTROLABE a organisé sa 4^e édition de la sortie familiale à la cabane à sucre le 11 mars 2007. Cette année, l'établissement "L'érablière aux sous-bois" a été choisi. Lors de la réservation, il a été convenu avec le propriétaire de la cabane à sucre, de prévoir un espace privé pour la prière de la mi-journée. Le propriétaire et le président de notre Association, Mr Adel Larabi, avaient convenu que la salle à dîner, qui nous a été réservée, était un bon choix car la prière allait être célébrée juste après le dîner.

Le dimanche 11 mars a été une journée exceptionnellement ensoleillée. Ceci a eu comme effet un grand achalandage au niveau de la cabane à sucre. Afin de répondre à la demande au niveau des salles, le propriétaire nous a proposé de libérer la salle à dîner et en contrepartie nous aurions la salle commune sans musique pendant quelques minutes, le temps de finir notre prière.

Comme convenu, la musique a été arrêtée et nous avons célébré notre prière dans le respect des quelques quinze personnes non musulmanes qui étaient assises dans la salle. La musique a repris juste après la prière. Avant et après la prière, nous avons eu des discussions très sympathiques avec plusieurs, sinon la plupart, des personnes présentes et qui tenaient à s'informer sur la prière en Islam. Nous les remercions pour leurs ouverture et compréhension.

Durant la prière, une dame qui était assise à proximité a commencé à jouer de l'accordéon après que les gens aient eu commencé leur prière. Nous ne questionnons nullement son intention. Un bénévole, qui ne participait pas à la prière de groupe, l'a approchée et lui a demandé gentiment si elle pouvait patienter le temps que la prière finisse au plus tard dans 5 mn. La dame était très compréhensive et a consenti, ayant compris que cela faisait partie de l'entente avec le propriétaire.

Tout semblait paisible et agréable au sein de la cabane à sucre et ce durant toute la journée. C'est avec étonnement et tristesse qu'on soit rendu aujourd'hui à proférer des contrevérités qui ne font qu'alimenter l'incompréhension des gens, l'exclusion et la stigmatisation de toute une communauté. Nous espérons que la suite du débat soit plus sereine et plus calme sur des bases de vérité, de calme et de compréhension mutuelle.

Ce communiqué est émis pour lever toute équivoque concernant cette prière qui s'est faite dans un endroit privé et qui a été permise par le propriétaire des lieux.

P/Astrolabe
Akram Benalia, Ph.D.
Responsable de la Communication
et des relations extérieures

Annexe 6

Communiqué destiné aux membres de l'association, aux médias, aux associations et organismes communautaires

ainsi qu'à la Table Maghreb du MRCI

après l'édition du Journal de Montréal du 19 mars 2007

COMMUNIQUÉ

Montréal, le 20 mars 2007 – En réaction à la couverture médiatique portant sur sa sortie du 11 mars dernier à la cabane à sucre, *L'Érablière au Sous-Bois*, l'association Astrolabe tient à préciser qu'à aucun moment, elle n'a intervenu auprès de Monsieur Sylvain Boily, ni auprès d'aucune autre personne présente à la cabane, pour leur demander de quitter la salle.

D'ailleurs, malgré que l'information précédente a été communiquée à la journaliste Caroline Roy avant la parution de l'article, celle-ci ne l'a pas rapportée. Cette omission nous déçoit et nous incite à questionner la rigueur du travail de la journaliste du Journal de Montréal. D'autant plus que cette couverture médiatique a laissé croire que l'entente sur le menu spécifique qui nous a été servi a été imposé à toutes les personnes présentes. Or, cela n'est pas juste, comme le soutient d'ailleurs Monsieur Roch Gladu, le propriétaire de l'établissement.

Astrolabe trouve par ailleurs injustifié le lien factice établi par le Journal de Montréal entre le principe des accommodements raisonnables et l'entente commerciale que nous avons contractée avec L'Érablière. Cette entente découle du principe de la libre entreprise, et n'a rien à avoir avec le principe juridique de l'accommodement raisonnable. La confusion ainsi créée par le journal de Montréal, non seulement est contraire à l'éthique journalistique, elle est contreproductive sur le plan de l'intégration positive qui se trouve au cœur de la mission d'Astrolabe.

Astrolabe tient finalement à remercier Monsieur Roch Gladu qui, malgré le contexte émotif produit par la pression médiatique entourant la question des accommodements raisonnables, a été honnête et a relaté les faits tels qu'ils se sont passés.

Pour plus de détails sur le déroulement des faits de cette journée, veuillez consulter www.AstrolabeQuebec.org.

ASTROLABE

Tél. : 514 223-6455

Annexe 7

Communiqué destiné aux membres de la communauté arabo-musulmane de la province du Québec



Les Vérités concernant la sortie à la cabane à sucre

[Montréal, le 01 avril 2007] L'association ASTROLABE a organisé cette année sa 4e édition de la sortie familiale à la cabane à sucre le 11 mars 2007. Cette année, l'établissement "L'érablière aux sous-bois" a été choisi. Des mensonges et contrevérités sur l'événement ont été amplement médiatisés.



Astrolabe a-t-elle planifié une prière en publique dans le but de provoquer la controverse ?
Non. Le dimanche 11 mars a été une journée exceptionnellement ensoleillée. Ceci a eu comme effet un grand achalandage au niveau de la cabane à sucre. Afin de répondre à la demande au niveau des salles, le propriétaire nous a proposé de libérer la salle à dîner et en contrepartie nous aurions la salle commune sans musique pendant quelques minutes, le temps de la prière. Il n'y a eu donc aucune préméditation.

Quelle était l'entente entre Astrolabe et l'érablière ?
Lors de la réservation, il a été convenu avec le propriétaire de la cabane à sucre, de prévoir un espace privé pour la prière de la mi-journée. Le propriétaire, Mr Lue Gladu, et le président de notre Association, Mr Adel Larabi, avaient convenu que la salle à dîner, qui nous a été réservée, était un bon choix car la prière allait être célébrée juste après le dîner.

Astrolabe a-t-elle demandé aux personnes présentes dans la salle de quitter les lieux ?
Non. Astrolabe n'est, à aucun moment, intervenu ni auprès du plaignant (Mr Sylvain Boily) ni auprès d'aucune autre personne présente à la cabane à sucre, pour leur demander de quitter la salle. Le propriétaire a demandé l'arrêt de la musique et nous avons célébré notre prière dans le respect des quelques quinze personnes non musulmanes qui étaient assises dans la salle. La musique a repris juste après la prière. Nous avons eu, à la fin de la prière, des discussions très sympathiques avec plusieurs, sinon la plupart, des personnes présentes et qui tenaient à s'informer sur la prière en Islam. Nous les remercions pour leur ouverture d'esprit et compréhension.

Le menu sans porc servi à Astrolabe a-t-il été imposé aux non musulmans ?
Non. Le menu sans porc adapté à Astrolabe n'a été servi que dans la salle à manger réservée exclusivement à Astrolabe. Dans les autres salles, le menu n'a subi aucun changement. Le menu n'a affecté, en aucun cas, les autres clients. En bon langage Québécois, il y avait deux chaudrons.

La journaliste a-t-elle présenté les événements tels qu'ils se sont produits et avec professionnalisme ?
Non. Bien que Astrolabe ait communiqué toute la vérité à la journaliste Caroline Roy avant la parution de l'article au journal de Montréal, celle-ci n'a pas rapporté l'intégralité des faits. Cette omission nous déçoit et nous incite à questionner la rigueur du travail de la journaliste et sa conformité à l'éthique journalistique.

L'entente avec l'érablière est-elle de l'accommodement raisonnable ?
Non. Nous trouvons déplorable l'empressement des médias à tout qualifier d'Accommodement Raisonnable. Ce qui est arrivé ce jour là n'était en aucun cas un Accommodement Raisonnable mais il s'agissait d'une entente commerciale entre un fournisseur de services et ses clients. Cette entente découle du principe de la libre entreprise et n'a rien à avoir avec le principe juridique de l'accommodement raisonnable. La confusion ainsi créée par le journal de Montréal et les autres médias, non seulement est contraire à l'éthique journalistique, mais elle est contreproductive sur le plan de l'intégration positive qui se trouve au cœur de la mission d'Astrolabe.

Avons-nous remarqué un mécontentement de la clientèle non musulmane présente sur les lieux ?
Non. Tout semblait paisible et agréable au sein de la cabane à sucre et ce durant toute la journée. C'est avec étonnement et tristesse qu'on soit rendu à proférer des contrevérités qui ne font qu'alimenter l'incompréhension et la haine des gens, l'exclusion et la stigmatisation de toute une communauté. Nous espérons que la suite du débat soit plus sereine et plus calme sur des bases de vérité et de compréhension mutuelle.

Quelle alternative à l'islamophobie et à la ghettoisation ?
Seul un débat serein, juste et éclairé peut contribuer à mieux situer la culture et la liberté dans la société québécoise. Nous devons tous prendre leçon des expériences actuelles dans le monde. Le climat d'islamophobie et d'exclusion, ou bien celui de la ghettoisation et du protectionnisme extrême ont tous les deux démontré un échec sans équivoque. C'est pourquoi nous rappelons aux médias et aux journalistes leur responsabilité civique et leur mission qui doit aller au delà des discours des marchands de la peur et de la méfiance. Il est temps de revenir aux valeurs universelles d'ouverture, de justice et d'égalité qui caractérisent le Québec.



Astrolabe / Tél. 514-223-6455 / Courriel: info@AstrolabeQuebec.org / www.AstrolabeQuebec.org